

# JUSTICE COUTUMIERE ET VIE SOCIALE : ROLES SOCIAUX ET ROLES LANGAGIERS DES ACTEURS DU JUGEMENT COUTUMIER KABIYE (TOGO)

**Essohounamondom Athanase BELEI**

*Doctorant en Sciences du langage*

*Centre de Recherche sur les Médiations-CREM UR3476*

*Université de Lorraine*

@ : [beleithanase@yahoo.fr](mailto:beleithanase@yahoo.fr)

---

## Résumé

*Toute interaction se situe dans un cadre bien précis et un contexte donné qui est celui de l'univers physique et social. Ce cadre se définit avec plusieurs éléments : la co-présence des acteurs et leur statut social, les contraintes interactionnelles (lieu, durée, forme, etc.). Dans ce cadre s'effectuent des échanges interactionnels qui participent à la construction des relations sociales. La relation sociale correspond à la reconnaissance du cadre d'échange et du positionnement des acteurs les uns vis-à-vis des autres. Elle s'actualise par la gestion du discours dans les modes de circulation de la parole. Elle montre qu'en plus de l'échange d'informations, la communication établit un lien social entre les interlocuteurs. À travers les interactions verbales et non-verbales, se construisent progressivement l'identité sociale et les relations interpersonnelles.*

---

## Abstract

*Any interaction takes place within a specific framework and a given context, which is that of the physical and social universe. This framework is defined with several elements: the co-presence of the actors and their social status, the interactional constraints (place, duration, form, etc.). Within this framework, interactional exchanges take place which participate in the construction of social relations. The social relationship corresponds to the recognition of the framework of exchange and the positioning of the actors in relation to each other. It is actualized by the management of the discourse in the modes of circulation of the word. It shows that in addition to the exchange of information, communication establishes a social link between the interlocutors. Through verbal and non-verbal interactions, social identity and interpersonal relationships are gradually built.*

**Mots clés :** *interaction, justice coutumière, relation sociale, acte de langage*

---

## Introduction

La vie sociale est marquée par une multitude d'interactions quotidiennes. Ces interactions permettent des échanges communicatifs par lesquels et durant lesquels les participants exercent des influences mutuelles les uns sur les autres. Dans cette perspective, l'exercice de la parole implique deux ou plusieurs personnes. Les interlocuteurs en parlant, échangent et

l'on change en échangeant. On dénote ainsi la vocation communicative du langage humain. L'interaction fait référence aux notions comme le dialogue, la conversation, communication, etc. L'appréhension de la relation sociale contractée par les sujets en situation de communication permet d'examiner le cadre social de leur rencontre et d'identifier le type particulier d'interaction. Chaque type d'interaction commande des fonctionnements langagiers et comportementaux. Dans toute activité interactionnelle existe une double dimension : la relation sociale et la dimension interlocutive.

La relation sociale correspond à la reconnaissance du cadre d'échange et du positionnement des acteurs les uns vis-à-vis des autres. Elle s'actualise par la gestion du discours dans les modes de circulation de la parole. Elle montre qu'en plus de l'échange d'informations, la communication établit un lien social entre les interlocuteurs. À travers les interactions verbales et non-verbales, se construisent progressivement l'identité sociale et les relations interpersonnelles ; et entre les participants la familiarité ou la distance, l'égalité ou la hiérarchie, la connivence ou le conflit etc. La relation interlocutive concerne spécifiquement la linguistique. C'est une relation qui se construit dans l'activité du langage et par elle. Elle permet de repérer les traces laissées par les interlocuteurs de leur présence et de leurs activités au sein des messages échangés.

L'objectif principal est de montrer comment se construisent la relation sociale et les échanges langagiers à travers cette instance judiciaire. Sur le plan théorique, nous nous appuyons essentiellement sur les travaux de Catherine Kerbrat-Orecchioni sur les interactions verbales. L'étude se fonde sur une démarche empirique faite d'observations de terrain et d'enregistrements audio et vidéo d'interactions lors des séances de jugement coutumier dans les cours traditionnelles des chefs de canton de Pya, Yadè, Tchitchao et Bohou dans la préfecture de la Kozah (Togo). Nous avons opté pour une transcription orthographique et les traductions en français ont été faites par nous-mêmes en étant le plus proche littéralement du texte en kabiyè.

---

## **1. L'interaction et la relation sociale**

---

Le mot interaction vient étymologiquement du latin. Il est composé du préfixe *inter-*, entre, et de *actio*, faculté d'agir ou activité ou action ou acte, fait, dérivé du verbe *agere*, agir ou faire. Le terme interaction est polysémique. De façon générale, il est considéré comme l'action ou l'influence réciproque qui peut s'exercer entre deux ou plusieurs objets, plusieurs corps, phénomènes ou systèmes physiques. Cette influence peut conduire à modifier le comportement ou la nature. On peut citer comme exemple : l'interaction médicamenteuse ou l'interaction moléculaire. L'interaction peut également signifier l'influence réciproque de deux ou plusieurs personnes l'une sur l'autre.

Sur le plan linguistique, une interaction est un échange communicatif durant lequel « *les différents participants, que l'on dira donc des "interactants", exercent les uns sur les autres un réseau d'influences mutuelles.* » (Kerbrat-Orecchioni 2010 :17). Dans cette perspective, l'exercice de la parole implique deux ou plusieurs personnes et les interlocuteurs exercent des influences réciproques les uns sur les autres. En parlant, l'on échange et l'on change en échangeant. On dénote ainsi la vocation communicative du langage humain. L'interaction fait référence aux notions comme le dialogue, conversation, communication, etc.

L'appréhension de la relation sociale contractée par les sujets en situation de communication permet d'examiner le cadre social de leur rencontre et d'identifier le type particulier d'interaction. Chaque type d'interaction commande des fonctionnements langagiers et comportementaux.

Dans le cadre du jugement coutumier le type régulier d'interaction verbale est l'interrogatoire. C'est une interaction particulière qui procède par voie de questions posées aux parties en conflits par un sujet mandaté en droit de le faire. Il s'agit souvent de faire éclater la vérité sur une ou plusieurs zones d'ombre. Dans ce cadre interactif, l'interrogateur est en nette position de supériorité.

---

### **1.1. La dimension relationnelle et interlocutive**

---

Dans toute activité interactionnelle existe une double dimension : la relation sociale et la dimension interlocutive. La relation sociale

« *Correspond à la reconnaissance, par les sujets, du cadre dans lequel se déroule leurs échanges, de la façon qu'ils ont de se positionner l'un vis-à-vis de l'autre et de conduire leurs activités langagières. Tout en relevant d'un ordre de phénomène plus large que le langage, cette relation s'actualise et se donne à voir dans la manière de gérer le discours, qu'il s'agisse des modes de circulation de la parole ou des modes de verbalisation* » (Vion :1996).

Elle montre qu'en plus de l'échange d'informations, la communication établit un lien social entre les interlocuteurs. À travers les interactions verbales et non-verbales, se construisent progressivement l'identité sociale et les relations interpersonnelles ; et entre les participants la familiarité ou la distance, l'égalité ou la hiérarchie, la connivence ou le conflit etc.

Dialogue 1

Chef : *Τύ*

"Devin"

Devin : *Baba*

"Papa"

Chef : *άγά-ή ηκω ανε ?*

"/Qui t'a convoqué ici ?"/

Devin : *énú tiyina ma-wayi*  
"C'est celui-là qui a envoyé me chercher"

Chef : *Si suwé ?*

"Pourquoi ?"

Devin : *mónko ne mantuli diya ñanay*

"Pour que je vienne et j'ouvre la maison/ la porte de la maison"

Dans cet extrait de l'interrogatoire, le chef désigne son interlocuteur par une forme d'adresse qui reprend le nom de sa fonction de devin (*Tíú*) et l'interlocuteur s'adresse au chef par un terme à la fois affectueux et respectueux (*baba*). La relation sociale s'établit ainsi entre le membre de la cour du jugement et un témoin de l'affaire qui est traitée dans une ligne hiérarchique.

## Dialogue 2

Chef: *ein hein barbu*

"ein hein barbu"

Plaignant : *man-caa*

"mon père"

*Túfi ña-radio ne díni.*

"ouvre ta radio, nous écoutons"

Dans ce deuxième dialogue, le chef entame l'interrogatoire avec une forme d'adresse affective à valeur positive avec le surnom "*barbu*". Dans sa réponse, l'interlocuteur fait usage de l'expression "*man-caa*" qui est une marque de respect qui a un caractère honorifique et est un terme de fonction dans ce cas.

La relation interlocutive concerne spécifiquement la linguistique. C'est une relation qui se construit dans l'activité du langage et par elle. Elle permet de repérer les traces laissées par les interlocuteurs de leur présence et de leurs activités au sein des messages échangés. Les acteurs sont amenés à construire eux-mêmes un ordre ne résulte pas de l'ordre de la relation sociale. Même si un ordre social préexiste à toute interaction particulière, la mise en œuvre de la relation sociale dans son articulation à la relation interlocutive entraîne une production et non une simple reproduction sociale.

## Dialogue 3

L1: *Cajáú ηwe lé ?*

"Monsieur tu es où ?"

L2: *Babá*

"Père"

L1: *Ñe ne súso yáwée ?*

"C'est toi l'aîné, n'est-ce pas ?"

L2: *εεε*

"Oui"

L1: *Payá-í si íko, díyá taa tóm weε ?*

"On t'a convoqué parce qu'il y a des problèmes dans la famille"

L2 : εεε

"Oui"

La relation interlocutive se construit dans ce dialogue à partir d'une politesse linguistique qui transparait ici à travers les termes d'adresse comme "Cajáú", "Babá" et les demandes et les tours de parole. C'est un membre de la cour qui introduit la séance par cette série de questions à un frère aîné de la famille au sein de laquelle un cadet accuse un de ses frères aînés de lui avoir jeté des sortilèges qui ont des conséquences néfastes dans sa vie. Les termes d'adresse permettent de voir comment le membre de la cour et le frère aîné de cette famille déchirée par un problème interne. On observe dans les échanges une sorte de socialisation des intervenants à travers l'organisation du flux des messages verbaux. Dans l'exemple ci-dessus, chaque intervenant veille à respecter son identité et celle de son interlocuteur qui prennent part à l'interaction.

L'étude de la relation sociale établie par la communication débouche sur une sorte de micro-sociologie (de type goffmanien) tandis que la prise en considération de l'aspect interlocutif permet une analyse linguistique du point de vue de l'énonciation dans le cadre d'une analyse des interactions verbales. Ces relations sociale et interlocutive s'instituent et se construisent dans un cadre interactif et participatif.

---

### **1.2. Le cadre interactif ou participatif**

---

Toute interaction se situe dans un cadre bien précis et un contexte donné qui est celui de l'univers physique et social. À l'intérieur d'un cadre interactif donné, une interaction met en œuvre un ensemble de types subordonnés. Le cadre interactif se définit à l'aide du rapport de place dominant constitutif de la relation. Ce rapport de place permet d'intégrer à la définition de la situation les contraintes de durée, de thème et de forme (contraintes interactionnelles : argumentation, conversation, etc.). La simple co-présence ne suffit pas pour former le cadre interactif auquel est associée la relation sociale. Le cadre intègre aussi le statut ou le rôle interlocutif des participants. Pour Goffman, le terme "participants

" « recouvre l'ensemble de toutes les personnes qui se trouvent figurer à un moment donné dans le même espace perceptif. Mais en un sens plus étroit (et plus courant), on n'entend sous ce terme que les participants "ratifiés", qui sont véritablement intégrés au groupe conversationnel, et produisent certains signes de leur "engagement" dans l'interaction ». Kerbrat-Orecchioni, 2010 : 82-83)

Chaque interaction fait appel à d'autres types subordonnés (modules) d'interaction et il existe pour chacune d'elle un type dominant. C'est ce type dominant qui définit le cadre interactif de la rencontre. Dans le cadre du discours juridique comme celui du jugement coutumier, le cadre interactif est marqué par les types dominants d'interactions sont

l'interrogatoire et la discussion. Dans l'espace de communication, les interactants exercent le rôle d'informateurs. Le rapport de place qui définit le cadre interactif peut être de nature institutionnelle. C'est le cas du jugement coutumier. Cette communication institutionnelle se déroule à travers un discours oral dialogué.

---

### **1.3. L'interaction verbale : un discours dialogué oral**

---

L'objet d'analyse de l'interaction verbale est prioritairement le discours dialogué oral. Le dialogue est généralement admis comme la forme primitive et basique de l'usage du langage humain. Dans le cadre de la présente étude, nous nous intéressons uniquement au discours oral, objet de notre corpus. L'aspect oral est une propriété fondamentale. Certes, l'écrit a une grande importance aujourd'hui dans nos sociétés. Mais le langage verbal se réalise d'abord sous forme orale. La langue est elle-même utilisée par les locuteurs à l'oral avant d'être transcrite. Le dialogue engage deux ou plusieurs interlocuteurs et nécessite donc une interaction. Comme nous l'avons souligné plus haut, le type particulier d'interaction dans le jugement coutumier est l'interrogatoire. En voici un exemple :

Dialogue 4

L1 : *εεε mowoba*

"Oui je suis allé"

L2 : *A-tε ?*

"Chez qui ?"

L1 : *Éinđi ŋtiya-m ɣo*

"Là où tu m'as envoyé."

L2 : *Lé mentíyí-ŋ tε ?*

"Où t'ai-je envoyé ?"

L1 : *Púu tε, Yau tε*

"À Púu tεε chez Yau"

L2 : *Yau tε yaa ?*

"Chez Yau ?"

L1 : *εεε*

"Oui"

L'interrogatoire C'est une interaction particulière utilisée qui procède par voie de questions-réponses. Au niveau du discours du jugement coutumier, les questions sont posées aux parties en conflits par un sujet mandaté. Il s'agit de faire éclater la vérité sur une ou plusieurs zones d'ombre. Dans ce cadre interactif, l'interrogateur est en nette position de supériorité. L'interaction de l'interrogatoire constitue donc un type d'échanges verbaux où les différents acteurs remplissent des rôles sociaux et langagiers.

---

## 2. Rôles langagiers et rôles sociaux

---

Dans une interaction verbale, selon E. Goffman, ce sont les sujets qui déterminent les conditions et les situations dans lesquelles ils communiquent et produisent le discours par leurs attitudes et leurs productions langagières. Les interactants n'appliquent pas un ordre préétabli par la société mais c'est leurs conversations et leurs activités langagières qui permettent de construire un ordre social effectif dans lequel les sujets négocient les types d'interactions au sein desquels ils évoluent (conversation, discussion, interrogatoire, réunion etc.). Selon chaque type se contracte une relation sociale particulière qui lie entre les participants et se définit un cadre social de leur rencontre.

---

### 2.1. L'organisation des échanges langagiers

---

Dans l'espace interactif se met en place une organisation de l'interaction. Les échanges langagiers se déroulent dans un certain ordre. Un échange est fait d'au moins deux ou plusieurs interventions. Il reste une unité dialogale. Dans la structure interne de l'échange, on a souvent une partie introductive qui sert d'ouverture et que Catherine Kerbrat-Orecchioni appelle "intervention initiative". Elle est suivie de la réponse de l'interlocuteur (L2) "intervention réactive" et après de l'évaluation de la réponse du L2 par le L1 "intervention évaluative".

Dialogue 5

L1 : ηλιwά ?

"Bonjour"

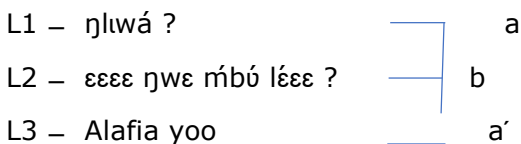
L2 : εεεε ηwε μίβú λέεε ?

"Oui tu vas bien ?"

L1 : Alafia yoo

"Bien"

L'exemple ci-dessus donne le schéma suivant :



C'est un schéma qui concerne des échanges courts. L'échange peut comporter plusieurs séquences. Dans l'interrogatoire, l'échange est beaucoup plus étendu. Les échanges peuvent être continus ou discontinus. Les paroles et les pensées sont généralement axés sur un objet unique. On peut citer par exemple l'objet de la plainte. Le locuteur qui introduit la discussion va poser plusieurs questions permettant à son interlocuteur d'exprimer devant l'assemblée la ou les raisons de sa requête. Nous reprenons le dialogue 3 en rajoutant un morceau :

## Dialogue 6

L1: Cajáw ηwe lé ?

"Monsieur tu es où ?"

L2: Babá ?

"Père"

L1: Ñε ne súsó yáwée ?

"C'est toi l'aîné, n'est-ce pas ?"

L2: εεε

"Oui"

L1: Payá-ń si ńko, dıyá taa tóm wεε ?

"On t'a convoqué parce qu'il y a des problèmes dans la famille"

L2 : εεε

"Oui"

L1 : yáá pıteke mbu né piyéle ne púwé si ñé-neú ñálákiná ε-dalú. élé si εεıη-tú yáá pıteke mbu

"Ou bien ce n'est pas ça...et paraît-il que ton frère cadet soit à l'origine du mal subi par son frère aîné. Celui-ci dit qu'il n'en sait rien, n'est-ce pas ?"

Dans ce dialogue 6, un membre de la cour introduit la séance par cette série de questions à un frère aîné de la famille au sein de laquelle un cadet accuse un de ses frères aînés de lui avoir jeté des sortilèges qui ont des conséquences néfastes dans sa vie. Nous sommes dans le cas d'une ouverture de séance. L'interlocuteur L1 joue le rôle de celui qui pose les questions et l'interlocuteur L2 joue le rôle de celui qui répond. Dans cette communication, les échanges se déroulent selon les tours de paroles. C'est au sein d'eux que se développent les thèmes de chaque séance de jugement. Il y a un énoncé premier qui suscite la réaction de l'interlocuteur. La prise de parole s'inscrit généralement dans des structures de question-réponse, ou de question suivie de la relation des faits ou parfois de dialogue entrecoupé avec des interventions adjacentes. On note que chaque tour est associé à un énonciateur unique qui peut s'inscrire dans une dynamique interactive simple ou complexe construite par mouvements discursifs successifs. Selon les statuts sociaux, c'est toujours le chef qui pose la question et son interlocuteur répond. Dans l'échange dialogal, il est celui qui initie la prise de parole. On rejoint ici la théorie des enjeux des faces développée par Goffman (1974). Dans ces enjeux, chaque participant soigne son image et celle des autres dans une perspective de rendre régulières et bonnes les relations sociales. Ces enjeux portent sur la face personne des intervenants, la place qu'ils occupent, la valorisation de chacun et la reconnaissance par autrui de la dignité et de l'intégrité de chacun. On peut souligner également les questions liées à l'exercice du pouvoir et la mise en scène de la présentation de soi. L'organisation des échanges langagiers permet à chacun de s'exprimer à travers les différents actes de langage.



---

## 2.2. Les actes de Langages

---

Un acte de parole ou de langage peut se définir comme l'unité minimale de communication ou l'unité pragmatique minimale. Cette notion fait partie de la pragmatique linguistique qui étudie et analyse le sens des énoncés en contexte et précisément la fonction de l'acte de langage réalisé par l'énoncé. La pragmatique linguistique définit le sens de l'acte de langage par sa fonction communicative et

« *Donne une image du sens centrée non plus sur la fonction dénotative ou représentationnelle du langage, mais sur la fonction énonciative.* » (Moeschler, 1985 : 24)

L'acte de langage a cette nature particulière d'être un acte d'énonciation dont le résultat est l'énoncé produit. Selon Moschler, l'acte de langage possède plusieurs propriétés :

- a) Il consiste en la réalisation d'une action et permet de transformer la réalité par une activité. Exemples : ordre, menace, conseil, question.
- b) L'acte de langage est un acte intentionnel. L'interlocuteur doit reconnaître l'intention de l'énonciateur pour interpréter son propos.
- c) L'acte de langage est aussi un acte conventionnel qui nécessite de réunir un certain nombre de conditions d'emploi et un contexte favorable pour se réaliser.
- d) L'acte de langage est un acte de nature contextuelle et cotextuelle. Le contexte permet de savoir si l'acte de langage qui se réalise est une promesse ou une information par exemple tandis que le cotexte permet de mieux interpréter l'énoncé.

Chaque acte se réalise au moyen de structures linguistiques. On distingue les énoncés performatifs et les énoncés descriptifs. Les énoncés performatifs relèvent de l'activité du faire et permettent de réaliser une action par le fait de dire. Les énoncés descriptifs quant à eux donnent des informations ou décrivent un fait.

Dans le cadre du discours du jugement coutumier kabiyè, les questions de l'interrogatoire ou les interventions des membres de la cour visent à faire réagir les interlocuteurs qui sont souvent amenés à relater les faits.

Dialogue 7

L1 : *Ḍá-cao*

"Monsieur"

L2 : *Man-cao*

"Chef"

L1 : *Pitaína-ŋ*

"Tu as la parole"

L2 : *Hayi, man-caanaa mense-mí...*  
"Je vous salue respectueusement..."

Dans ce dialogue 7, le chef entame un dialogue avec un accusé après avoir écouté la relation des faits effectuée par la partie plaignante. Ce dialogue lui permet à travers des actes de langage (ordre et invitation) de donner la parole à l'accusé pour présenter sa défense. Ils permettent donc d'organiser les tours de parole dans le respect de chaque participant. Les échanges langagiers interactifs ont également pour but de construire une identité personnelle et collective ainsi que les relations interpersonnelles.

---

### **3. La construction de l'identité sociale et des relations interpersonnelles**

---

Le cadre d'exercice du jugement coutumier kabyè est un cadre institutionnel. Et dans un cadre institutionnel, il existe un certain nombre d'acteurs humains qui interviennent. Ces acteurs n'ont pas tous le même statut social mais tous participent à construire une identité sociale à travers les différents rôles joués. Comment se construit cette identité et les relations interpersonnelles ?

---

#### **3.1. Les participants**

---

L'organisation sociale et administrative du peuple kabyè repose sur le quartier, le village, le canton, la préfecture et la région. D'une façon générale, les litiges se règlent de façon graduelle en partant du quartier jusqu'au chef de canton. La configuration de l'assemblée est généralement ronde en forme de cercle avec d'un côté les membres de la cour traditionnelle et de l'autre, les parties prenantes de la séance du jugement. C'est dans ce cadre que siège les membres de l'assemblée.



**Fig 1** : Monsieur TELOU Kouma, chef canton de Yadè



**Fig 2** : Quelques chefs de villages du canton de Yadè



**Fig 8 :** *Assemblée composée des parties prenantes à une séance de jugement dans le canton de Yadè*

Nous distinguons ici les participants et les acteurs d'une audience judiciaire coutumière. Ils appartiennent à diverses catégories. Chaque participant a un statut particulier. Les acteurs sont les locuteurs qui participent effectivement aux séquences interactionnelles.

Parmi les acteurs, il y a d'abord les membres de la cour de justice. Il s'agit selon les niveaux, d'un chef quartier, d'un chef village ou d'un chef de canton avec ses collaborateurs (chefs de villages, de quartiers et des notables) d'une part, et les parties en conflit d'autre part. La partie accusatrice peut être constituée d'une ou de plusieurs personnes. Cette partie correspond aux parties civiles d'un procès de la justice moderne. La partie accusée peut également être constituée d'une ou de plusieurs personnes. Il y a le groupe de ceux qui accompagnent les deux parties en vue d'être des "témoins-spectateurs". On note par ailleurs le secrétariat du chef de canton et les agents de sa police. Il y a enfin les témoins qui appartiennent aux deux parties en conflit et qui interviennent directement dans le procès en prenant la parole. Il peut y avoir des personnes invitées par la cour.

La cour est composée selon les niveaux du chef et de ses notables ou qui sont généralement des personnes âgées avec une certaine expérience de la vie, ou bien d'autres chefs d'un niveau inférieur (par exemple la cour du chef canton est composée du chef canton et des chefs de villages). Dans la description des interactions, nous reviendrons sur les attitudes et les prises de parole. Le chef préside la séance et donne la parole. Mais très souvent, il la délègue à un autre membre de la cour. Il mène l'interrogatoire et organise les tours de parole.

La deuxième catégorie est composée du groupe formé par l'accusateur, ses témoins et ceux qui l'accompagnent et du second groupe formé par l'accusé ou les accusés et leurs témoins ainsi que ceux qui les accompagnent. Elle constitue le noyau du dispositif. C'est à partir de leurs interventions que s'organise la séance du jugement. Quant à la catégorie des témoins, elle est plurielle. Elle est composée des témoins des deux parties et de tout autre personne de l'assistance qui souhaiterait prendre la parole même si la personne n'est pas directement impliquée dans l'affaire jugée.

Le nombre des acteurs et des participants varie selon les procès. Il est en fonction du nombre de personnes composant la cour, les parties en conflit, les participants et les autres acteurs.

---

### **3.2. L'identité sociale et les relations interpersonnelles**

---

La question de l'identité est souvent liée au langage. Pour s'identifier, le sujet met des mots sur des objets, des phénomènes, des situations de la vie humaine, ect. Le langage constitue une composante majeure de la subjectivité. C'est donc un fait que la construction des sujets passe par l'identification sociale. Parmi les éléments participant à la construction identitaire sur le plan linguistique, on peut noter les formes d'adresse nominales. En kabiyè, comme dans beaucoup d'autres langues africaines, elles donnent des indications relationnelles dans les échanges contrairement aux langues qui ont une opposition « tu/vous ».

Les formes d'adresse qui participent à cette construction de l'identité sociale régissent les comportements et modèle l'expression du langage et les relations interpersonnelles en instituant une certaine politesse dans les interactions verbales. Certaines formes comme *ḏá-caa* ou *Cajávu* expriment le respect et la distance tandis que d'autre comme *Baba* (papa), *ma-walu* (mon mari) exprime l'affectivité. On note également l'usage termes relationnels *me-newu* (frère cadet ou sœur cadette), *man-piɣa* (mon enfant), *égbélé* (oncle) pour marquer les liens de parenté et des noms de métiers ou fonction comme *Tíú* (devin). À travers le langage se construisent les règles de la conduite sociale. Les participants reconnaissent leur présence mutuelle et la place de chacun selon un ordre hiérarchique. Les uns sont à l'écoute des autres et l'on n'a pas le droit d'interrompre la personne qui a le tour de parole. La clôture de la séance est souvent faite de conseils pour aider les parties en conflit à se tendre la main pour rétablir le lien social brisé.

*yéé imayzi siŋŋ ne inini ɖama yó yó pulaki-mí tóm édimayzi ne ekeyu tune na yó yó éyowu yém éla ɖama yém weyí ní etaliɣ ɖooo mbá paatokóó né pǎńńwú ne páhá ɖama tétu yó le, íŋtaliɣ péé ne ñnaɣ tovonum le ɖá náaɣ cine ɖine ɖá náaɣ cine paadisí wíyau sızı éku ete eyaa pasiyi sızı éɖáŋ ete eyaa yóó*

*"Si vous avez bien réfléchi et vous vous entendez entre vous, il n'y aura pas de problème si vous ne réfléchissez pas et vous considérez uniquement cette affaire, vous allez vous battre, vous faire du mal réciproquement Si l'on veut remonter à l'histoire des aïeux qui mangeaient et buvaient ensemble et se sont donnés les terres, pour nous aujourd'hui, on ne pourra pas découvrir la vérité, on ne pourra pas découvrir la vérité. On n'institue pas un chef pour qu'il tue son peuple mais pour protéger son peuple"*

Cette intervention d'un membre de la cour vise effectivement à refaire un lien social qui a été ébréché par un conflit foncier. La parole adressée aux deux parties rappelle la nécessité de régler les problèmes à l'amiable au-delà de la procédure judiciaire. S'il y a un effort réel qui est fait de chaque côté, en toute responsabilité, la résolution de la belligérance est une issue tout à fait possible. On perçoit à travers les propos de ce chef que

*L'Africain prévient plus qu'il ne sanctionne, réconcilie plus qu'il n'oppose, rassure plus qu'il n'inquiète. Cette philosophie de la sagesse permet de comprendre les aspects de la réaction sociale face à l'anormalité, au crime. La justice traditionnelle accorde une large faveur aux mesures préventives. Le recours à la justice est précédé de mécanismes de régulation des tensions et de désordres institutionnalisés qui permettent de paralyser ces tensions. (Raynal, 1994 :23)*

L'instance de la justice coutumière exerce un droit répressif qui comporte cette caractéristique particulière qui est celle de réconcilier au-delà de la peine. Toute peine prononcée a pour but de réparer non seulement le tort fait à l'individu ou à sa famille, mais aussi de restaurer l'harmonie sociale.

---

## **Conclusion**

---

Le jugement coutumier kabiye trouve ses sources dans le règlement traditionnel des conflits familiaux. Il a pour objectif principal de rétablir le lien social à travers le dialogue entre les parties en conflit. Le dialogue implique les activités langagières à travers des échanges oraux. La présente étude a examiné ces échanges langagiers dans le but de montrer comment ils permettent de construire une relation sociale et interlocutive entre les individus de la société kabiye. Les observations que nous avons faites montrent qu'au-delà de la justice rendue, l'activité langagière contribue à déterminer les différents rôles sociaux et à construire une identité sociale en favorisant les relations interpersonnelles.

---

## **Références bibliographiques**

---

**Conein Bernard**, (1985), « Actes de parole et organisation des relations sociales : comment fait-on des offres au téléphone ? » in *Réseaux*, volume 3, n°13. *Le point sur les théories de la communication*. pp. 111-126.

**Goffman Erving**, (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit. (traduit de l'anglais par Alain Kihm)

**Kerbrat-Orecchioni, Catherine**, (2010) *Les interactions verbales*, T1, 3<sup>ème</sup> édition, Paris Armand Colin.

**Kerbrat-Orecchioni, Catherine**, (1998), « La notion d'interaction en linguistique: Origines, apports, bilan » in *Langue française N° 117*, 51-67.

**Moeschler, Jacques**, (1985) *Argumentation et conversation : éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Hatier-Credif, Paris.

**Raynal, Maryse**, (1994). *Justice traditionnelle, justice moderne*, Paris, L'Harmattan.

**Vion Robert**, (1996), « L'analyse des interactions verbales » in *Les Carnets du Cediscor. Publication du Centre de recherches sur la didacticité des discours ordinaires*, (4), 19-32.